

# Séance du mercredi 24 avril 2019

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le 12 avril deux mil dix-neuf.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

**Présents** : Mesdames Liane GAUCHER, Nathalie KERMARREC, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Laurent ANDRÉ, Francis VION, Bruno BONNEAU et Miguel TAUNAY.

**Absents** : Mme Karine COMBEAU (pouvoir à Nathalie KERMARREC), Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU) et Jeannine GROMADA.

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Miguel TAUNAY.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Présentation de l'action du centre social « Belle Rive » sur le territoire du Pays Buriaud**
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2019**
- 3- Convention avec la SEMIS**
- 4- Rapport de la CLECT**
- 5- Tarif des encarts publicitaires sur le dépliant du sentier d'interprétation**
- 6- Bilan des travaux de restauration des sols de l'Eglise**
- 7- Bureau des élections européennes du 26 mai**
- 8- Questions diverses**

=====

### **1) Présentation de l'action du centre social « Belle Rive » sur le territoire du Pays Buriaud**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Michel LOMBARDI, directeur du Centre Social « Belle Rive » et Monsieur Anthony DUPUY, animateur à ce même centre social.

Belle Rive est une structure associative agréée Centre Social. Elle a été créée en 1995 par des habitants de la rive droite de Saintes. Elle compte aujourd'hui 520 adhérents, 150 bénévoles engagés (qui représentent 8 équivalents temps pleins), 80 partenaires et 13 salariés. Le budget annuel s'élève à 600 000 € soutenu par le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération de Saintes, la Ville de Saintes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Belle Rive intervient sur le territoire du Pays Buriaud depuis 2018, après un état des lieux qui a révélé une grande misère sociale parmi la jeunesse.

Les actions du centre social conduites sur les 9 communes sont déclinées par M. Anthony DUPUY.

Ainsi, 3 publics sont visés :

- la petite enfance (0 à 6 ans) : rencontres avec les familles. Il est important de construire des actions avec les parentes. Les assistants maternels sont également associés étroitement à cette démarche.

- l'enfance (6-10 ans) : accompagnement à la scolarité au cours de moments structurés (goûters/aide aux devoirs, animations) ; temps avec les familles (sortie, repas, échanges)

- la jeunesse (après 10 ans) : animation pendant les vacances scolaires, accompagnement à la scolarité.

Il y a également deux projets transversaux : autour de la culture, d'une part et mise en lien des acteurs locaux, d'autre part.

## **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2019**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 27 mars 2019 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **3) Convention avec la SEMIS**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la SEMIS relative à la réalisation d'un programme de 3 logements locatifs sociaux au village de Chautabry.

Cette convention précise les engagements réciproques de la SEMIS et de la commune, les modalités architecturales et techniques, les dispositions administratives et financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à cette convention. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire précise que

- la commune sera associée dans le choix des locataires.
- la présente convention s'appliquera uniquement si le projet abouti

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'information à l'attention des habitants de Chautabry le jeudi 09 mai à 18h30 à la mairie.

## **4) Rapport de la CLECT**

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 18 mars 2019 et a adopté à la majorité le rapport ci-joint,

Considérant qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, celui-ci doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, que cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux ces communes représentant les deux tiers de la population,

Après avoir entendu Monsieur le Maire qui a fait lecture du rapport de la CLECT, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 mars 2019,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **5) Tarif des encarts publicitaires sur le dépliant du sentier d'interprétation**

Afin de participer au financement de l'édition du dépliant/plan du sentier d'interprétation, il est proposé à la vente 19 encarts publicitaires aux entreprises locales. Ces encarts seront disposés en périphérie du plan des circuits et auront une dimension de 9,3 cm sur 6,3 cm chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer le tarif de diffusion d'une publicité sur le dépliant/plan du sentier d'interprétation à 50 € pour 1 000 exemplaires.

#### **6) Bilan des travaux de restauration des sols de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique qu'ils sont presque terminés. La réception des travaux est prévue le 30 avril prochain à 11h30.

Il propose de remettre en place le mobilier le 02 mai à partir de 8h00

La réouverture de l'Eglise au public est prévue le 03 mai 2019

#### **7) Bureau pour le scrutin des élections européennes du 26 mai**

Sous réserve de modification, le planning est établie comme ci-dessous :

| <b>de 8h00 à 10h30</b> | <b>de 10h30 à 13h00</b>   | <b>de 13h00 à 15h30</b> | <b>de 15h30 à 18h00</b> |
|------------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Laurent ANDRE          | Emilie COUILLEAUD-TROCHUT | Valentin FAYS           | Karine COMBEAU          |
| Francis VION           | Nathalie KERMARREC        | Bruno BONNEAU           | Liane GAUCHER           |
| Dominique FAYS         | Jean-Michel MARTIN        | Fabrice BARUSSEAU       | Miguel TAUNAY           |

#### **8) Questions diverses**

*- Demande de subvention pour les travaux d'urgence sur la voirie communale*

Monsieur le Maire fait part des travaux d'urgence à réaliser sur la voirie communale. En effet, les voies communales n°5, 10, 11 et 16 sont endommagées suite aux intempéries.

L'estimation des travaux qui seront réalisés en régie avec les agents et le matériel du SIVOM ce Migron-Villars les Bois-Le Seure s'élève à 16 788,10 € HT – 20 145,72 € TTC

Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour une commune de 270 habitants avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ces voies communales sur 3,912 km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'estimation des travaux pour un montant HT de 16 788,10 € HT ;
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Autres observations

\* *Fabrice BARUSSEAU* indique qu'un nouveau véhicule de service a été trouvé au garage NOGALES de Brizambourg. Il s'agit d'une Renault KANGOO.

\* *Bruno BONNEAU* demande s'il est prévu l'inauguration du four de Chez Lunaud. Avis favorable quand les travaux seront terminés en totalité.

\* *Francis VION* fait part que la commune devrait être dispensée de réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'entrée du cimetière. En effet, la forte inclinaison du terrain à cet endroit met dans l'impossibilité de traiter l'accessibilité du cimetière dans son ensemble. A cause de cette contrainte, il est inutile d'aménager l'entrée si les personnes à mobilité réduite ne peuvent évoluer à l'intérieur du cimetière.

\* *Liane GAUCHER* se félicite du travail de nettoyage du site des orchidées car de nouvelles espèces sont apparues.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 22 mai 2019. A cette occasion et au cours de la première partie de la rencontre, Monsieur Jean-Claude QUÉRÉ présentera l'intérêt de la conservation des orchidées à Villars les Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h40 et ont signé au registre les membres présents.